



Aux Secrétaires généraux :

- Jean-Marie RECH (CGT)
- Hubert LEBRETON (CFDT)
- Daniel PUIGMAL (UNSA)
- Jean-Luc CIULKIEWICZ (FSU)

N. réf: GC/JH:11350

Chers camarades,

Pour la deuxième fois, la Ministre essaye de nous convaincre de signer un protocole d'accord.

Au printemps il s'agissait de nous associer à la transformation des services de l'État -les services de navigation- en un établissement administratif.

Aujourd'hui il s'agit de transformer d'autres services spécialisés (les CETE) et des services à compétence nationale (SETRA, CERTU, CETMEF) également en un nouvel établissement public.

Il apparaît de plus en plus évident, au travers de cette dernière manœuvre, que la Ministre vise à nous intégrer, nous représentants du personnel, dans ses orientations politiques et donc à nous détourner de notre vocation à défendre les intérêts des agents pour l'aider à « porter » son projet :

- à l'interministériel dans un premier temps,
- devant le Parlement dans un second temps.

Le cabinet nous propose donc d'accompagner cette transformation du RST au travers d'un protocole d'accord qui n'acte aucun engagement concret.

On a vu, dans le cadre du débat législatif qui s'achève sur le transfert des personnels, des services et du patrimoine fluvial comment des « garanties » annoncées pouvaient être remises en cause par les parlementaires.

Et si de mêmes menaces ne pèsent pas à l'identique dans le cadre du projet de transformation du RST (qu'il ne relève pas de la loi, mais d'un simple décret), d'éventuelles « garanties » annoncées pourraient être pareillement bafouées dans le cadre des discussions interministérielles.

Et ce d'autant plus facilement que la menace ne vient pas seulement de Bercy, ni même de la rue de grenelle (Fonction publique et Intérieur) mais de notre propre ministère.

Il suffit de se remémorer les propos du Secrétaire d'État lors du dernier CTM sur sa conception de l'absence de mobilité « forcée » pour deviner sur ce qui risque d'arriver aux agents du RST quand bien même l'absence de mobilité « contrainte » serait "garantie"...

Par ailleurs, la création d'un établissement public va directement impacter les effectifs des services supports en DREAL et en administration centrale.

Sans compter que ces services sont au bord de la rupture et que cette transformation du RST ne pourrait qu'aggraver la situation.

Enfin, avec la transformation en établissement public sans réelle préoccupation des aspects juridiques, le ministère se comporte en apprenti sorcier.

Et c'est donc dans la plus parfaite méconnaissance des limites jurisprudentielles que l'administration se dispose à envoyer le RST et ses agents dans un trou noir juridique.

.../...

.../...

Or les conséquences de ce postulat peuvent, dans ces conditions, se révéler rapidement désastreuses (obligation de baisse de l'activité pour les collectivités, mise en concurrence du RST pour répondre aux propres commandes des services de l'État, etc.).

Le RST et ses agents ne peuvent être réduits à une simple intention de transformation dogmatique en EP.

Tant que rien n'est vraiment clarifié et garanti sur les missions, les emplois, les ressources financières, la possibilité de pouvoir agir pour l'ensemble de la sphère privée... pouvons-nous nous contenter d'un protocole d'accord qui transforme le RST en établissement public et renvoie à une loi ultérieure (sur l'ouverture aux collectivités) qui ne viendra probablement jamais ?

Ces raisons nous amèneront à ne pas apposer notre signature sur un protocole d'accord qui n'aurait d'autre vocation que de permettre à la Ministre que de vaincre d'éventuelles réticences interministérielles à cette transformation de services du RST en un établissement public nouveau.

A fortiori dès lors qu'il est patent que ce projet ne constitue qu'une étape bâtie à la hâte à la veille d'élections pour déboucher dans les prochains mois sur un projet beaucoup plus vaste nécessitant un débat parlementaire que l'actuelle majorité n'a plus le temps de mener à son terme, comme elle l'a fait pour les services de navigation, avant l'échéance de l'actuelle mandature.

Nous tenions dès à présent à vous faire part de nos réflexions afin d'éviter l'écueil dressé par la Ministre qui souhaite nous rencontrer les uns après les autres pour éviter l'opposition de tous.

Dans ce cadre, nous sommes disponibles pour organiser une rencontre de nos organisations dans les meilleurs délais.

Recevez, chers Camarades, nos salutations syndicalistes.

Le Secrétaire général



JH

Jean Hédou